

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2023_28_09_21

☞..... Contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais -
Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 22 septembre 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. MARLOT Loïc, LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme DAUSQUE Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. SENEAL Yannick
Mme ROUSSEAU Marie-José
Suivant de liste « Ensemble soyons Wimereux » suite à la vacance de poste de M. Fernagut

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. BOUTLEUX Guy

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS -
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Le 26 septembre 2022, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais adoptait une délibération cadre permettant la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation pour la période 2023 – 2026. Wimereux exerçant des fonctions de centralité et de rayonnement territorial est concernée.

Par lettre du 23 février 2023, Monsieur le Maire a précisé auprès du Département son souhait de contractualisation qui a été accueilli favorablement.

L'axe principal retenu est le projet global de requalification des quais, en ce qu'il permet le maintien et le renforcement des services publics locaux.

Issues du plan guide réalisé en 2022, qui détaille l'ensemble des aménagements à venir autour des Quais du Wimereux, 3 priorités ont été identifiées dans un planning de réalisation dans le mandat actuel.

La **première** d'entre elles concerne les espaces publics du cœur de ville (place Albert 1er, parvis de l'Eglise, Quai Giard). Par les aménagements envisagés, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Optimiser les espaces publics, en développant des chemins piétons et pistes cyclables, favorisant la déambulation apaisée et le « slow tourisme ».
- Renaturation des espaces essentiellement minéraux, promouvant ainsi des espaces de fraîcheur, de détente et d'apaisement en cœur de ville.
- S'engager sur une sécurisation accrue des déambulations piétonnes et des flux en tout genre, afin de remettre l'humain au cœur d'un espace public apaisé.
- Renforcer la centralité des services publics (Mairie, Bureau d'Information Touristique, La Poste, écoles, antenne du conservatoire de musique et de danse du Boulonnais etc.).
- Accroître l'attractivité du centre-ville et stimuler le tissu commercial local, soutenant ainsi la création d'emplois.

- 3/N° 21 -

- Maintenir une même offre de stationnement, tout en les déplaçant en périphérie pour réduire la congestion. Cela s'accompagne également d'une place privilégiée du vélo par rapport à la voiture avec des espaces publics et des voies qui favorisent les modes de déplacements doux en cœur de ville mais aussi le long de l'Eurovélo 4.
- Enrichir l'offre d'animations culturelles et sportives, contribuant à la vitalité de la commune, notamment autour du pôle de la Baie Saint-Jean, pour lequel le renforcement de son attractivité apparaît comme un objectif clair pour la Mairie.
- Promouvoir le développement durable en luttant contre les îlots de chaleur urbains et en améliorant le bien-être en ville. La ville de Wimereux est d'ailleurs candidate au projet INTERREG « Cool Neighbourhoods » qui vise à sensibiliser le public sensible ou non aux phénomènes de chaleur en ville. Que la commune soit lauréate ou non, elle demande à la maîtrise d'œuvre de prendre en compte ces objectifs dans les différentes phases de travaux.

La **seconde priorité** (extension du Centre Administratif) poursuit les objectifs suivants :

- Faire de la place Albert 1er, l'espace central de la commune en matière d'offre et de services pour les habitants et les touristes. Le renouvellement de la place permettra de mieux lier les différents centres de profit (Front de mer, rue commerçante et centre-ville, jardin et salons de la Baie Saint-Jean). Ce point de jonction sera le point de départ pour des déambulations plus apaisées dans la ville et pour le tourisme communal et intercommunal avec l'implantation du nouveau Bureau d'Information Touristique. De plus, Wimereux est la porte d'entrée sud du Grand Site de France « les deux Caps », cette nouvelle place marquera une ouverture vers le patrimoine de la Côte d'Opale.
- Ramener de la nature en ville, en proposant une place moins minérale et orientée sur l'Homme.
- Proposer des offres en matière d'information touristique et de service public, plus moderne et en accord avec l'évolution des modes de consommation. La Mairie est consciente de l'évolution rapide des modes de transmission de l'information qu'elle soit touristique, culturelle ou autre. Elle est consciente que sa consommation est également différente. C'est pourquoi le projet d'extension du centre administratif de la Mairie entend rassembler en un même lieu ces différents services publics d'attractivité. Cela permettra de mieux rassembler les informations et les services publics tout en les véhiculant dans un lieu moderne, ouvert sur le centre-ville et les nouveaux espaces publics des Quais du Wimereux.

- Faire de la place, un îlot de fraîcheur lors de la saison estivale de plus en plus marquée par les conséquences des changements climatique, et un îlot « protégé » lors des saisons hivernales, à l'abri des vents et de la pluie. La volonté est d'accompagner les populations à risque (séniors, enfants, personnes à la santé fragile) lors des épisodes de chaleurs ou de tempête, qu'ils soient touriste ou habitant.
- S'engager sur une qualité énergétique, acoustique de l'extension du centre administratif, ainsi que le bâtiment sur lequel elle sera adossée, la volonté étant de s'adapter au contexte très tendu du marché de l'énergie et d'avoir des bâtiments administratif plus résiliants.
- Créer une identité sonore de la Commune, avec prolongement participatif de la population et notamment des plus jeunes.

La **troisième priorité** consiste en la reconstruction du Pont Napoléon. Outre les raisons de sécurité, ce projet poursuit les objectifs suivants :

- La création de voies dédiées aux mobilités douces et piétonnes, permettant de faciliter et d'encourager leur utilisation par les citoyens, réduisant ainsi la congestion et les émissions polluantes liées au trafic routier. Cela permet une traversée du fleuve, par l'Eurovélo, plus sécurisée que sur le pont Carnot. Cela favorise l'utilisation de moyens de déplacement respectueux de l'environnement et de la santé publique.
- L'intégration de technologies durables dans la conception du pont, notamment l'utilisation de matériaux performant et innovant, accompagnée de solutions écoénergétiques, contribuant ainsi à renforcer l'empreinte écologique du projet.
- La mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques, par exemple la prise en compte des risques liés aux inondations et aux événements climatiques extrêmes dans la conception du nouveau pont (meilleur écoulement du fleuve, prise en compte de l'aléa 2100 du PPRL...)

En somme, la reconstruction de ce pont est non seulement nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et soutenir le développement économique de la Ville, mais également pour répondre aux défis environnementaux auxquels la Ville est confrontée aujourd'hui. Ce projet ambitieux et visionnaire permettra de concilier mobilité, développement urbain et préservation de l'environnement, pour le bénéfice de tous les usagers.

C'est sur cette base que se fonde la démarche de contractualisation avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la démarche de contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais et la valide

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en découlant.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#